



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

# Droits à paiement unique (DPU)

## Formulaire de demande

### de prise en compte

### d'un héritage d'exploitation

### intervenant au plus tard le 15 mai 2014

8

Modèle à photocopier.

Merci d'écrire en MAJUSCULES

À faire parvenir à la DDT(M)  
au plus tard le 15 mai 2014

**Chacun des héritiers doit signer le présent imprimé.**

#### Exploitations concernées par l'héritage :

	Exploitation transmise par héritage	Exploitations des héritiers		
		Héritier 1	Héritier 2	Héritier 3
N° Pacage	_____	_____	_____	_____
Nom, prénom				
Surfaces concernées par l'héritage <sup>(1)</sup>	_____ ha _____ ares	_____ ha _____ ares	_____ ha _____ ares	_____ ha _____ ares

**Attention !** La somme des surfaces reprises par les héritiers doit être égale à la surface de l'exploitation transmise par l'héritage.

Les héritiers (ou leur représentant légal) déclarent à la suite du décès de \_\_\_\_\_

survenu le \_\_\_\_\_ que l'héritage a été réglé par acte de partage en date du \_\_\_\_\_.

Ils demandent que les DPU de l'exploitation transmise par héritage leur soient attribués selon l'une des deux modalités suivantes (*cochez la case correspondante*) :

répartition au prorata global des surfaces transmises.

Dans ce cas, les données renseignées ci-dessus suffisent pour calculer la répartition des DPU entre les héritiers : l'ensemble des DPU de l'exploitation transmise par l'héritage est réparti entre les héritiers proportionnellement aux « surfaces concernées par l'héritage ». *Aucune annexe n'est à remplir. Les DPU récupérés au titre de cet héritage sont les DPU tels qu'établis par la DDT(M) dans le portefeuille initial 2014 notifié à l'exploitation transmise par héritage.*

répartition précisée dans l'annexe jointe, qui comporte \_\_\_\_\_ page(s). *Une annexe doit être remplie par chacun des héritiers.*

**Attention !** Pour pouvoir bénéficier de l'attribution des DPU de l'agriculteur décédé, les héritiers doivent avoir repris des terres en propriété ou en nue-propriété et/ou avoir demandé la continuation du bail à leur profit.

Les héritiers certifient que les renseignements figurant dans la présente demande sont sincères et véritables et joignent les pièces justificatives correspondantes.

FAIT À \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_ 2 0 1 4

#### Signatures

Héritiers		
Héritier 1 ou son représentant légal	Héritier 2 ou son représentant légal	Héritier 3 ou son représentant légal
Nom, prénom	Nom, prénom	Nom, prénom

(1) Terres en propriété de l'exploitant décédé, ainsi que celles reprises par les héritiers en continuation de bail.

# Répartition des DPU suite à un héritage intervenu au plus tard le 15 mai 2014

## Exploitation transmise par héritage

NOM, PRÉNOMS, OU RAISON SOCIALE

N° Pacage \_\_\_\_\_

## Héritier

NOM, PRÉNOMS, OU RAISON SOCIALE

N° Pacage \_\_\_\_\_

## Pièces justificatives à joindre :

- attestation notariée précisant la liste des héritiers telle qu'elle figure sur la déclaration de succession
  - et, selon les cas (cochez la ou les cases correspondant à votre situation) :
    - en cas d'héritage de terres en propriété ou en nue-propriété :
      - attestation notariée précisant les surfaces attribuées aux héritiers en cas de partage successoral
      - copie du jugement en cas de partage judiciaire
    - en cas de continuation du bail au profit des héritiers :
      - attestation du propriétaire du foncier ou toute pièce justifiant de la continuation du bail
      - copie du jugement du tribunal paritaire des baux ruraux en cas d'attribution judiciaire du bail.
- ATTENTION : ces pièces doivent obligatoirement être jointes au formulaire de clause pour que votre demande de transfert de DPU soit prise en compte.**

Les parties attestent que la valeur unitaire des DPU indiquée dans la liste suivante et permettant l'identification des DPU transférés correspond (cochez la case correspondant à votre situation) :

- à la valeur mentionnée dans le **portefeuille final 2012** qui a été notifié à l'exploitation transmise par héritage en fin d'année 2012 ;
- à la valeur mentionnée dans le **portefeuille initial 2014** qui a été notifié à l'exploitation transmise par héritage en avril 2014.

Les héritiers sont informés que la valeur des DPU transférés dans le portefeuille initial 2014 notifié à l'exploitation transmise par héritage.

## IDENTIFICATION DES DPU TRANSFÉRÉS

Nombre de DPU transférés	Type (normal, hors surface ou spécial)	Valeur unitaire (€)	N° département(s) de localisation	Activation en 2013 (si connue) (rayer la mention inutile)	Contrainte d'activation en UGB (cette colonne ne doit être complétée que si le type de DPU transféré est « spécial »)
____, ____		____, ____€	__ - __ - __	OUI / NON	
____, ____		____, ____€	__ - __ - __	OUI / NON	
____, ____		____, ____€	__ - __ - __	OUI / NON	
____, ____		____, ____€	__ - __ - __	OUI / NON	
____, ____		____, ____€	__ - __ - __	OUI / NON	
____, ____		____, ____€	__ - __ - __	OUI / NON	
____, ____		____, ____€	__ - __ - __	OUI / NON	
____, ____		____, ____€	__ - __ - __	OUI / NON	

## Signatures de l'ensemble des parties prenantes de l'héritage

Héritier 1 ou son représentant légal	Héritier 2 ou son représentant légal	Héritier 3 ou son représentant légal
Nom, prénom	Nom, prénom	Nom, prénom